

EN DIRECT DE
L'HÔTEL DE VILLE

NOVEMBRE 2009

COMPTE TENU DES DATES DE TOMBÉE DE LA PRÉSENTE ÉDITION, NOUS PUBLIONS CI-DESSOUS LE DISCOURS PRONONCÉ PAR LE MAIRE GILLES ROUSSEAU LORS DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 30 SEPTEMBRE DERNIER.



Discours du maire

MESDAMES, MESSIEURS,
BONSOIR ET BIENVENUE À CETTE ASSEMBLÉE SPÉCIALE
DU MERCREDI, 30 SEPTEMBRE 2009.

REVENUS ET CHARGES AU 31 AOÛT 2009

Nous allons déposer, ce soir, l'état comparatif des revenus et charges au 31 août 2009, qui démontre des entrées globales de 9 460 604 \$ alors que les revenus prévus pour l'année 2009 sont de 9 783 484 \$. Cela démontre que la gestion des revenus et des dépenses va bon train.

Quant aux dépenses au 31 août 2009, nous en étions rendus à 6 025 112 \$, ce qui nous laisse un excédent de fonctionnement de 3 368 112 \$.

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Lors d'élections, même si beaucoup de gens travaillent bénévolement, ... et nous les en remercions, d'autres ont la chance et l'occasion de recevoir une rémunération ou une allocation pour leur travail.

Nous allons donc adopter une résolution déterminant cette rémunération dont les détails vous seront divulgués au point 1.6. Une somme de 40 000 \$ avait été prévue au budget.

ASPHALTAGE/CHEMIN DE LA CARRIÈRE

La réfection du pavage du chemin de la Carrière, prévu dans le programme des travaux d'asphaltage 2009, devant être payée par le montant des redevances des carrières et sablières, qui doit être transmis aux municipalités par la MRC et n'ayant pas encore été reçu, et surtout ne voulant pas pénaliser les citoyens de ce secteur qui attendent depuis plusieurs années d'avoir une route convenable, nous allons puiser temporairement à même le surplus accumulé la somme de 135 000 \$ qui sera remboursé cette même année dès la réception du paiement par la MRC. Nous aurons donc investi un total de 1 425 000 \$ sur nos routes en 2009.

ENTENTE INTERMUNICIPALE / SAINT-CALIXTE / SAINT-HIPPOLYTE

Nous avons rencontré, le 14 septembre dernier, le maire de Saint-Calixte, M. Martin St-Pierre et son urbaniste, Monsieur Alain Jourdain, afin de conclure une nouvelle entente pour la gestion des matières résiduelles pour le projet domiciliaire de Construction Louis Lefebvre inc., dont les lots sont contigües au territoire de la Municipalité de St-Calixte. Cette nouvelle entente sera signée incessamment.

ENTENTE INTERMUNICIPALE / SAINT-CALIXTE / SAINT-HIPPOLYTE – SERVICE INCENDIE

Nous en avons profité pour élaborer une entente intermunicipale de fourniture automatique de services pour la protection contre l'incendie, évidemment pour couvrir ce nouveau projet domiciliaire, mais également pour couvrir une grande partie sud-est du territoire de Saint-Hippolyte, comme nous l'avons fait il y a plusieurs mois avec Sainte-Adèle.

C'est une protection de plus pour nos citoyens.



INCENDIE

AVEZ-VOUS VÉRIFIÉ VOTRE AVERTISSEUR ?

La fin du mois d'octobre annonce la période où l'on change l'heure. Et oui ! On a reculé nos horloges. Et que fait-on, en prévention incendie, lors du changement d'heure ? On vérifie les avertisseurs de fumée et leur pile. Vous ne l'avez pas fait ? Alors arrêtez immédiatement votre lecture et allez vérifier vos avertisseurs. Votre vie et celle de ceux que aimez en dépend.

Savez-vous qu'il faut installer au moins un avertisseur à chaque étage de sa demeure, y compris au sous-sol. Un avertisseur de fumée doit être installé dans un corridor, près des chambres à coucher, à au moins 10cm du mur s'il est placé au plafond et à 10cm du plafond s'il est placé au mur.

CHAUFFAGE D'APPOINT

La bonne utilisation de son appareil de chauffage d'appoint. Il faut d'abord et avant tout faire inspecter l'installation de son chauffage au bois par un professionnel. Le bois doit être fendu en bûches de petites tailles, de préférence. Ainsi, elles brûleront plus proprement, étant exposées aux flammes sur une plus grande surface. Il faut aussi savoir qu'il faut faire entrer suffisamment d'air dans la cheminée pour permettre une combustion complète et générer moins de fumée. Et moins de fumée signifie moins de crésote. La crésote est un liquide contenu en gouttelettes dans la fumée dégagée par le bois lors de sa combustion. Ce liquide durcit en refroidissant et s'agrippe aux parois de la cheminée, augmentant ainsi les risques d'incendie. Il ne faut pas brûler une grande quantité de bûches à la fois; mieux vaut en brûler moins et en ajouter plus souvent. C'est la meilleure façon d'éviter des feux de cheminée et des retours de fumée vers l'intérieur du bâtiment.

GAZ DE COMBUSTION

Se procurer un détecteur de monoxyde de carbone, quelle bonne idée ! L'avertisseur de fumée ne peut pas vous protéger des vapeurs toxiques du CO qu'une installation peut produire. C'est un gaz toxique qui peut être mortel. Le monoxyde de carbone ne se voit pas et ne se sent pas.

Pour obtenir plus d'information sur la prévention des incendies, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450.563.2505, poste 241.

❖ FINANCEMENT / TRAVAUX DE PAVAGE / AQUEDUC DU VILLAGE

N'ayant pas encore reçu le financement permanent des travaux de pavage et pour la mise aux normes de l'aqueduc municipal, nous allons procéder à un emprunt temporaire de 2 millions \$ auprès de la Caisse populaire, qui sera remboursé dès la réception du financement permanent.

❖ MUNICIPALISATION / RUE GRANDE OURSE PANNEAU D'ARRÊT / RUE DES MÉLÈZES

Deux avis de motion seront déposés, la première suite à la demande de municipalisation de la rue Grande Ourse, située dans le domaine Aux Abords de Saint-Hippolyte, la seconde concernant un arrêt au coin des Mélèzes et de la rue des Arbres afin de diminuer la vitesse parfois excessive que certains conducteurs utilisent plus particulièrement depuis le nouvel asphaltage.

❖ SÛRETÉ DU QUÉBEC

Tel que je l'ai annoncé dans le journal Le Sentier d'octobre, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, a signé le décret annulant la Régie de police de la Rivière-du-Nord et enfin, le ministre de la Sécurité publique a lui aussi signé ce décret.

Il ne reste que le reclassement des policiers et le comité de reclassement doit statuer à cet effet d'ici peu et la signature du contrat d'entente entre la Sûreté du Québec et la Municipalité de Saint-Hippolyte.

Tout va bon train pour une entrée en fonction le ou vers le 26 octobre prochain.

❖ DERNIÈRE HEURE / SÛRETÉ DU QUÉBEC

Une rencontre avec des officiers de la Sûreté du Québec a eu lieu ce matin et j'ai demandé à Madame Côté d'y assister afin de connaître les paramètres des services que celle-ci peut nous offrir et plus particulièrement au niveau nautique et véhicules hors-route. C'a été une rencontre très positive et encourageante et je considère qu'il s'agit d'un prélude pour un service très prometteur et efficace.

Je vous tiendrai au courant de tous les développements qui suivront.

Tel que mentionné lors de la dernière assemblée régulière, il y aura une période de questions d'une durée maximale d'une demi-heure, uniquement sur les sujets à l'ordre du jour.

Avant de passer à cette période de question, je vous invite à visionner, sur le site Historia, le très beau reportage d'Alain Choquette concernant la restauration d'une vieille maison historique, datant des années 1875 environ, qui servait d'entrepôt depuis plus de 40 ans et qui, selon les dires des anciens propriétaires, était vouée à la démolition. Les nouveaux propriétaires sont en train d'en faire une merveille.

Je vous souhaite une excellente soirée !

Merci d'être présent.

Le Maire
Gilles Rousseau.

Nous allons maintenant ouvrir l'assemblée spéciale.

Gilles Rousseau, maire de Saint-Hippolyte

DÉNEIGEMENT

L'hiver est à nos portes et nous désirons vous rappeler les règles établies pour que le déneigement de nos routes se fasse de façon sécuritaire et rapide.

La Municipalité est responsable de plus de 160 kilomètres de routes et pour permettre que le déneigement soit fait efficacement, nous demandons aux citoyens de respecter les consignes suivantes :

- Bien identifier, à l'aide de balises de couleur appropriée, les murs, les haies, les clôtures et autres éléments paysagés ou structuraux présents en bordure de la route. Ces éléments doivent être situés à 60 cm de l'emprise de rue (ligne de terrain)*.
- Quant aux abris d'hiver, ils doivent être situés à plus d'un mètre de l'emprise de rue.*
- Les boîtes à ordures, poubelles, bacs de recyclage et boîtes aux lettres doivent être bien nettoyés. Lors de la journée de cueillette, s'assurer que les poubelles et bacs de recyclage soient disposés de façon à ne pas nuire aux opérations de déneigement. Les contenants doivent être situés en bordure de la rue, sur le terrain de la résidence desservie par le service.
- En période d'hiver, le stationnement sur les voies publiques est interdit du 15 novembre au 23 décembre, du 27 au 30 décembre, et du 3 janvier au 1er avril, entre minuit et 07 h 00.
- Dans toutes les rues de la municipalité, il est interdit de déposer la neige.

Merci de votre collaboration et bon hiver !

* : Article 5.2.1.1 du règlement de zonage 863-01.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

DES CHANGEMENTS À L'HORIZON...

L'arrivée de 2010 entraînera d'importants changements à votre bibliothèque municipale dont l'installation d'un nouveau logiciel plus performant (prévue pour mai). Pour y arriver, diverses étapes seront nécessaires au bon transfert des données. Une interruption temporaire est à prévoir (janvier à mai) au niveau des demandes de livres dans le Réseau (PIB).

Avis important : Vous avez jusqu'au **19 décembre 2009** pour effectuer une demande pour un livre que nous n'avons pas sur place. (À noter que les nouveautés publiées depuis moins d'un an ne sont pas admissibles aux demandes dans le Réseau mais peuvent être suggérées comme éventuel achat à la responsable.) **Info : 450-224-4137**

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-HIPPOLYTE
871, chemin des Hauteurs
450 224-4137
www.reseaubibliolaurentides.qc.ca



HEURES D'OUVERTURE

| | |
|----------|---------------|
| Mardi | • 13 h à 19 h |
| Mercredi | • 9 h à 19 h |
| Jeu | • 13 h à 21 h |
| Vendredi | • 13 h à 21 h |
| Samedi | • 9 h à 14 h |

POSTES À COMBLER

Le Service des loisirs et de la culture est actuellement à la recherche de personnes ressources pour différentes activités organisées au cours de l'année.

ACTIVITÉS HIVERNALES

- Animateur de ski de fond : Encadrer, animer et enseigner des techniques auprès de jeunes skieurs.
- Patrouilleur de ski de fond : Veiller sur les skieurs et assurer une présence sur les pistes.
- Préposé à l'accueil : Informer les skieurs et assurer le suivi des passes de ski.

ACTIVITÉS EN PARASCOLAIRE

- Entraîneur de basket-ball : Encadrer et motiver une équipe féminine (10-12 ans).
- Spécialiste de soccer : Entraîner une ou des équipes de soccer.
- Animateur de jeux d'échecs : Superviser, auprès d'une jeune clientèle, des parties d'échecs amicales.

DISCO DES JEUNES (7-14 ANS)

VENDREDI,
13 NOVEMBRE
19h à 21h30

Pavillon Roger-Cabana
Animation & prix de présence Coût : 5 \$
Prochaine disco : 11 décembre



INFO SUPPLÉMENTAIRE :
Anne-Marie Braün,
coordonnatrice des loisirs
et de la culture
450 563-2505 poste 238
ambraun@saint-hippolyte.ca
www.saint-hippolyte.ca

CONCOURS : 1001 BONHOMMES DE NEIGE

25 NOVEMBRE 2009 AU 25 JANVIER 2010 • 2^E ÉDITION

Nous vous invitons à participer en grand nombre à ce concours loufoque où les sculptures de neige sont à l'honneur. Soyez inventif et n'hésitez pas à agrémenter vos créations de vieilles lunettes ou d'une cravate à carreaux... Démarquez-vous et profitez du grand air !

Voici comment participer :

1. Être résident de Saint-Hippolyte.
2. Façonner en équipe (2 membres et plus) une sculpture de neige.
3. Faire parvenir 1 photo* de l'oeuvre et de ses créateurs avant le 25 janvier : par courriel ou par la poste.
*Votre photo peut être utilisée à des fins de promotion par la Municipalité.
4. Remplir dûment le formulaire d'inscription, aussi disponible à la bibliothèque municipale, à l'hôtel de ville et sur le site internet de la municipalité.

Un tirage au sort déterminera les gagnants lors du Festival d'hiver de Saint-Hippolyte le 7 février prochain.

COURREZ LA CHANCE DE GAGNER DE MAGNIFIQUES PRIX !

Info : 450 563-2505 poste 238
ambraun@saint-hippolyte.ca
Hôtel de ville : 2253, chemin des Hauteurs,
Saint-Hippolyte, Québec J8A 1A1
www.saint-hippolyte.ca



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

CONCOURS : 1001 BONHOMMES DE NEIGE

25 NOVEMBRE 2009 AU 25 JANVIER 2010

2^E ÉDITION

Avis important : Nous retourner ce coupon avant le 25 janvier 2010 ainsi qu'une photo de l'oeuvre et de ses créateurs.

Nom de l'équipe : _____
Nombre de membres : _____
Capitaine d'équipe : _____
Téléphone : _____
Adresse complète : _____
Saint-Hippolyte _____ (Rue ou casier postal)
_____ Courriel : _____
_____ (Code postal)

Info : 450 563-2505 poste 238
ambraun@saint-hippolyte.ca
Hôtel de ville : 2253, chemin des Hauteurs, Saint-Hippolyte, Québec J8A 1A1
www.saint-hippolyte.ca

Faites vite, nombre de places limité !

COURS DE SKI DE FOND

PROLONGATION DES INSCRIPTIONS JUSQU'AU 13 NOVEMBRE

Permettez à votre enfant de vivre une expérience inoubliable grâce à nos programmes faits sur mesure : **Jeannot Lapin et Jackrabbitt.**

Inscriptions en cours (2 options)

En personne : Hôtel de ville (pendant les heures d'ouverture)
Par la poste : 2253, ch. des Hauteurs, Saint-Hippolyte, Qué. J8A 1A1
Faire le chèque au nom de la Municipalité de Saint-Hippolyte

SKI DE FOND

| | | | | |
|---------------|------------|----------|-----------|--------|
| Jeannot Lapin | 4 ans et + | dimanche | 10h à 14h | 45 \$* |
| Jackrabbitt | 6 à 12 ans | dimanche | 10h à 14h | 45 \$* |

5 séances : dates à confirmer

*Passe de saison incluse.

Reporté au dimanche suivant en cas de mauvais temps !

Info supplémentaire :

Pierre Brisson, directeur des loisirs et de la culture
450 563-2505 poste 243
www.saint-hippolyte.ca

SERVICES POLICIERS • SÛRETÉ DU QUÉBEC

Depuis le 23 octobre dernier, la Municipalité de Saint-Hippolyte est desservie par les effectifs policiers de la Sûreté du Québec.

À cet effet, nous vous transmettons le message du Lieutenant Yvan Bilodeau, directeur du poste MRC de La Rivière-du-Nord de la Sûreté du Québec.

Chers Citoyens,
Chers Citoyennes,

La sécurité et le bien-être des citoyens étant au cœur de nos priorités, cette publication témoigne de l'importance que nous accordons à remplir notre mandat de façon exemplaire.

Nous consacrons énergies et efforts, au quotidien, pour améliorer la qualité de nos services. Nous visons l'excellence et nous nous sommes engagés dans une démarche d'amélioration continue de notre performance. Grâce à la mobilisation de notre personnel civil et policier, nous mettons tout en œuvre pour adapter nos services et répondre ainsi plus adéquatement à vos besoins et vos attentes.

En plus d'une équipe complète de patrouilleurs, l'agent coordonnateur Sonia Fontaine s'occupera des relations communautaires avec votre municipalité. Son mandat est, notamment, de trouver des solutions durables aux problèmes spécifiques des municipalités dont elle a la responsabilité. Selon les situations, ses interventions sont réalisées en collaboration avec les membres du conseil municipal, les écoles et les regroupements de citoyens. D'ailleurs, en milieu scolaire, elle présente plusieurs programmes de prévention, de sécurité piétonnière, elle aborde les problèmes de cyber intimidation, l'influence des amis face à la drogue, etc.

Quant à l'agent Michel Tremblay, il a pour mission de veiller à l'application des règlements municipaux et du Code de la sécurité routière. Attentif aux recommandations émises par les membres du Comité de Sécurité publique de la MRC, il intervient au niveau de la réglementation touchant, par exemple, la vitesse sur nos routes, la présence de véhicules lourds en zone interdite, les véhicules hors route, etc. Il procédera également à des opérations de surveillance et de prévention afin de diminuer les risques d'accidents sur notre territoire.

Nous possédons un capital précieux: un personnel compétent et à l'écoute des préoccupations des citoyens en matière de sécurité.

La Sûreté du Québec, une institution policière orientée citoyens !

Lieutenant Yvan Bilodeau
Directeur – Poste MRC de La Rivière-du-Nord.



LA RÉPONSE À VOS APPELS Pour que nos actions vous soient plus profitables.

Le mode de fonctionnement relatif aux appels d'urgence à la Sûreté du Québec est un élément qui mérite d'être expliqué clairement. Il est important de souligner qu'en cas d'urgence, le **9-1-1** est toujours et encore le numéro à composer immédiatement.

Par contre, si vous voulez porter plainte à la Sûreté du Québec à la suite d'un événement qui n'est pas de nature urgente, vous devez composer le **310-4141**, ou le ***4141** si vous utilisez un cellulaire. Votre appel sera reçu et traité par le centre de télécommunications. Un préposé vous posera des questions sur ce qui s'est passé, qui est impliqué, comment et où est survenu l'événement. Le préposé sera alors en mesure de déterminer la priorité à accorder à cet appel. Il transmettra ensuite votre dossier au patrouilleur en service, en fonction de la priorité accordée.

PRIORITÉ 1 : L'intervention des policiers est requise sur les lieux immédiatement :

- Lorsque la vie ou la sécurité des personnes sont menacées.
- Si un ou des suspects sont sur les lieux ou s'il y a un risque de perdre des éléments de preuve sans l'intervention rapide des policiers.

PRIORITÉ 2 : L'intervention des policiers sur les lieux peut se faire sur rendez-vous à un moment qui vous convient :

- Lorsque la présence des policiers sur les lieux est requise mais non urgente
Exemple: Un vol qui ne vient pas de survenir.

PRIORITÉ 3 : Les policiers peuvent intervenir de façon tout aussi efficace sans avoir à se déplacer. La plainte peut donc être prise par téléphone :

- Lorsqu'il s'agit d'un délit de moindre gravité et qu'il n'y a aucun suspect ni indice sur les lieux
Exemple: Un vol de bicyclette, d'accessoires de jardin, vol dans une automobile, etc.

Dans tous les cas, les policiers prennent les renseignements nécessaires et vous donnent un numéro de dossier relatif à l'événement. Ce mode de gestion des appels nous permet de mieux régir nos interventions. Nous pouvons ainsi être plus efficaces dans nos activités de sécurité routière ou dans la surveillance de secteurs ciblés par les voleurs.

4

LA COMMUNALE :: WWW.SAINT-HIPPOLYTE.CA



BIENVENUE À LA S.Q

Le maire Gilles Rousseau accueillait avec fierté l'arrivée de la Sûreté du Québec à Saint-Hippolyte. On reconnaît sur la photo M. Jacques Beaupré, commandant en chef du district Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière, le maire Rousseau et M. Richard Deschesnes, directeur général de la S.Q., lors de la journée de l'intégration et de l'assermentation des nouveaux policiers qui a eu lieu le 23 octobre dernier.

MEILLEURS SOUHAITS 40^{ÈME} ANNIVERSAIRE

Le maire Gilles Rousseau, en compagnie de la présidente Mme Gisèle Sénéchal, était présent pour souligner le 40^{ème} anniversaire du Cercle des Fermières. Le maire a profité de l'occasion pour souligner l'implication de toutes les bénévoles et de l'importance de cet organisme pour notre communauté. À cette occasion, un «vin et fromage» était offert aux membres.



PERMIS POUR L'ABATTAGE D'ARBRES

N'oubliez pas qu'avant de procéder à l'abattage d'arbres sur votre propriété, vous devez obtenir un permis auprès du service de l'urbanisme de la Municipalité. Quiconque omet d'obtenir ce permis est passible d'une amende minimale de 300\$ à 500\$.

VACCINATION GRIPPE A (H1N1)

Le centre de vaccination contre la grippe A (H1N1) est situé aux Galeries des Laurentides, 500, boulevard des Laurentides, Saint-Jérôme, Qc, J7Z 4M2.

Pour connaître l'horaire de vaccination autant pour la population en général que pour les groupes vulnérables, vous pouvez composer le 450-431-8200, poste 5500.